



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

BUDGET PRIMITIF 2021

RAPPORT DE PRESENTATION

Le présent rapport expose les détails de la proposition de Budget Primitif 2021 présentés dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire soumis à l'assemblée le 26 novembre 2020.

Pour rappel, la Ville a tenu compte pour sa construction budgétaire des éléments suivants :

- Réduction de la D.G.F¹. Sa disparition est programmée en 2022, elle devrait diminuer de 700 K€ par an entre 2021 et 2022 au titre d'un érétement que subissent les Villes au potentiel financier supérieur à la moyenne.
- Progression anticipée de la péréquation de 600 K€ qui sera actée dans le cadre de loi de finances pour 2021.
- Début du contrat de maintenance pour le complexe sportif pour 900 K€ par an.
- Revalorisation de la masse salariale avec le Glissement Vieillesse et Technicité pour 700 K€.
- Réforme des indemnités de fin de contrat (pour les agents contractuels) avec le versement de 10% de la rémunération pour 230 K€.

Depuis 2018, la Ville de Rueil-Malmaison a su surmonter ses difficultés de maintien des équilibres budgétaires en réalisant d'importantes économies. Il s'agit pour 2021 de poursuivre ces efforts en ciblant l'optimisation des ressources sur deux axes : les dépenses courantes et la masse salariale.

¹ Dotation Globale de Fonctionnement

I. Les grands équilibres du budget 2021

En masse et par section, ce budget se présente de la manière suivante :

section d'investissement	
total des prévisions 2021	47 178 000.00
dont les opérations d'équipement 2021 (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux)	29 000 000.00
dont les opérations financières et d'ordre	18 178 000.00

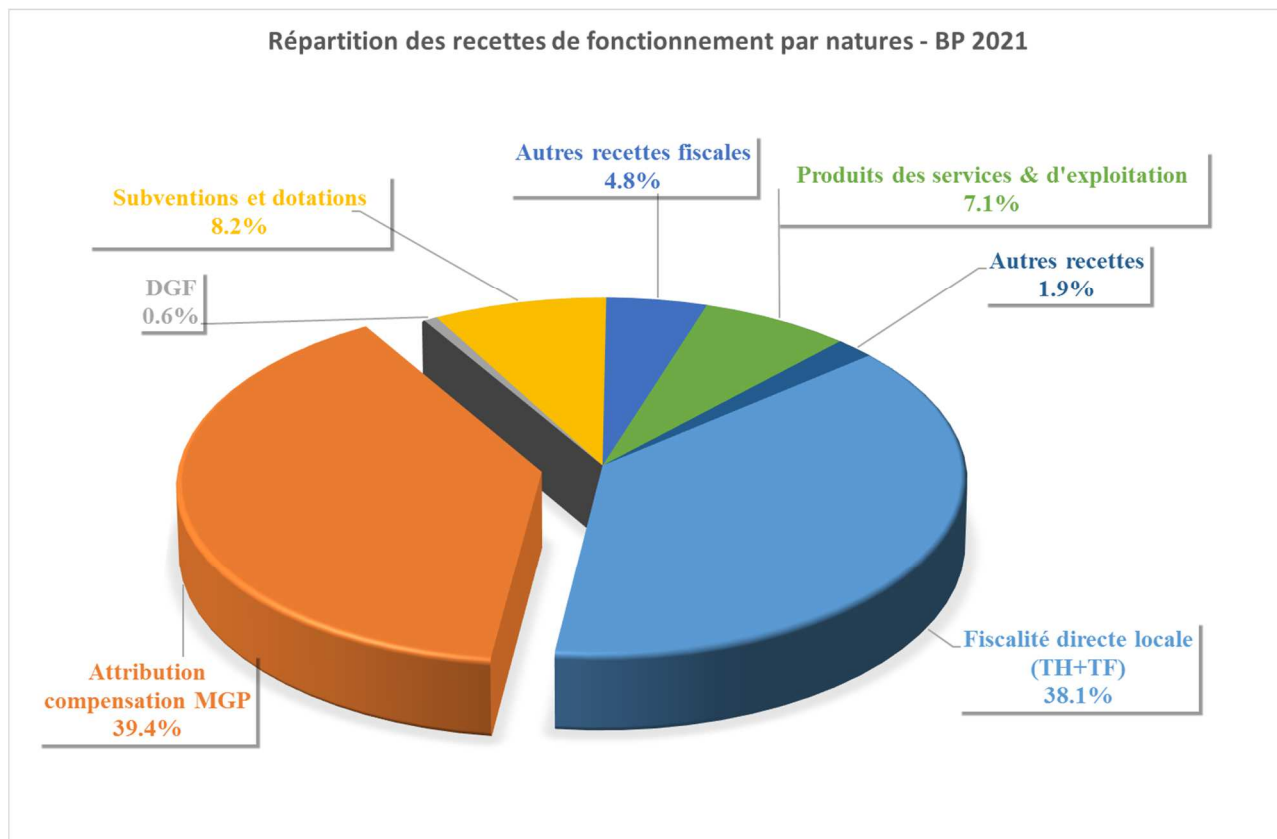
section de fonctionnement	
total des prévisions 2021	196 860 185.00

TOTAL GLOBAL BP 2021	244 038 185.00
-----------------------------	-----------------------

II. La section de fonctionnement

A – Les Recettes

Intitulés	pour mémoire BP 2020	projet BP 2021	Variation
a) Recettes réelles			
Fiscalité directe locale (TH+TF)	73 400 000.00	74 980 000.00	2.15%
Attribution compensation M.G.P.	77 444 000.00	77 444 000.00	0.00%
DGF	1 996 000.00	1 250 000.00	-37.37%
Subventions et dotations	16 736 017.00	16 117 685.00	-3.69%
Autres recettes fiscales	9 710 000.00	9 360 000.00	-3.60%
Produits des services & d'exploitation	13 213 863.45	13 924 500.00	5.38%
Autres recettes	3 876 000.00	3 704 000.00	-4.44%
Sous-total I	196 375 880.45	196 780 185.00	0.21%
b) Recettes d'ordre			
Étalement subventions reçues	80 000.00	80 000.00	0.00%
Reprise provisions budgétaires	0.00	0.00	
Sous-total II	80 000.00	80 000.00	0.00%
Excédent reporté N-1 (III)	2 974 119.55	0.00	-
Total général (I+ II+III)	199 430 000.00	196 860 185.00	-1.29%



La fiscalité locale (compte 73111) : 74,9 M€

Les bases des impôts des ménages seront notifiées à la Ville en mars 2021. Depuis 2017, la revalorisation des valeurs locatives est calculée sur la variation de l'inflation constatée entre novembre de l'année précédente et novembre de l'année en cours. Cette évolution serait de 0,5 % pour la taxe foncière mais devra être confirmée dans le cadre de l'examen de la loi de finances.

La Ville ne percevra plus de taxe d'habitation en 2021, le produit d'environ 44,6 M€ perçus en 2020 sera compensé par :

- Le produit de la taxe foncière destiné auparavant au Département (16,8 M€)
- Une compensation d'environ (27,8 M€) permettant d'atteindre le montant de taxe d'habitation perçue en 2020.

L'accroissement physique des bases locatives d'environ 2 % devrait générer une hausse du produit fiscal de 1,6 M€ sur 2021 par rapport à 2020.

Aucune augmentation des taux n'est envisagée pour 2021 comme c'est le cas depuis 2017. Les mesures d'économies générales permettent de tenir l'objectif annoncé.

Les droits de mutation (compte 73123) : 7,5 M€

Le montant prévu pour 2021 est de 7,5 M€. La réalisation 2020 devrait atteindre 6,3 M€ en baisse par rapport à la moyenne des droits de mutation encaissés depuis 2015 (8,2 M€).

Des cessions annoncées en fin d'année dans le quartier de Rueil sur Seine devraient permettre d'atteindre cet objectif.

Pour rappel, les encaissements de droits de mutation à encaisser sur 2021 correspondent pour près de la moitié à des cessions réalisées au cours du 2^{ème} semestre 2020.

L'attribution de compensation versée par la M.G.P.² : 77,4 M€

Cette attribution de compensation inscrite pour 77 444 000 € permet à notre commune de récupérer les produits de taxe professionnelle dont elle bénéficiait en 2008, diminués des charges transférées de 2009 à 2015 à la C.A.M.V.³.

L'attribution de compensation de 77,4 M€ peut se décomposer en deux parties :

- 52,2 M€ correspondent à la fiscalité professionnelle et aux compétences transférées à la C.A.M.V. et reprises par P.O.L.D.
- 25,2 M€ correspondent à l'ancienne dotation de compensation de la taxe professionnelle et font l'objet d'un reversement à P.O.L.D.

La D.G.F (compte 74111) : 1,25 M€

Le montant de la dotation globale de fonctionnement sera notifié en mars 2021. Ce montant est estimé à 1 250 000 € en diminution de 746 000 € par rapport au montant notifié en 2020 (1 996 993 €).

Si le gouvernement a bien annoncé un arrêt de la contribution au redressement des finances publiques, il a maintenu un dispositif d'écrêtement qui touche les Villes avec un potentiel financier supérieur à la moyenne.

Depuis 2013, la Ville a vu sa D.G.F passer de **13,6 M€ à 1,3 M€**, soit une réduction de 90 % (-12,3 M€).

Les autres subventions et dotations (chapitre 74) : 16,1 M€

Ce chapitre 74 comprend également toutes les subventions de fonctionnement de la part des organismes financeurs (Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat, CAF...). Elles ont été prévues en stabilité par rapport aux montants perçus en 2020 (mise à part les subventions exceptionnelles liées à la crise sanitaire).

Les principales recettes de ce chapitre sont :

- La CAF pour la petite enfance, l'éducation et la jeunesse : 6,8 M€
- Le département des Hauts-de-Seine pour la petite enfance, la culture et le sport : 1,7 M€

² Métropole du Grand Paris

³ Communauté d'Agglomération du Mont Valérien

Sur ce chapitre 74, sont inscrites également les dotations de compensation dont la Ville bénéficie au titre des exonérations d'impôts locaux.

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, une exonération de 1,3 M€ figurant sur ce chapitre budgétaire devrait être intégrée dans la compensation assurant la neutralité de la réforme mais l'imputation comptable à utiliser ne sera publiée que fin décembre. Les corrections seront apportées lors du Budget Supplémentaire qui sera présenté en mars 2021.

Les produits des services et d'exploitation (chapitre 70) : 13,9 M€

Ce poste comprend notamment tous les produits générés par des tarifs publics pour les différentes prestations offertes par la Ville (crèches, accueils de loisirs) et aussi certaines redevances des usagers du service public (occupation du domaine public, stationnement...).

Ce poste est anticipé en légère hausse par rapport à 2020 notamment grâce à la reprise des services des accueils de loisirs, des crèches et des espaces sociaux prévue sur 2021. En effet, ces sites ont été fermés durant deux mois en 2020 et la reprise s'est faite timidement après le 11 mai (1^{ère} phase de déconfinement).

Les autres recettes

Elles proviennent du poste « autres produits de gestion courante » (chapitre 75), « produits financiers » (chapitre 76), « produits exceptionnels » (chapitre 77), mais également d'un compte de « remboursement sur salaire » (chapitre 013).

Les produits financiers (chapitre 76) : 60 k€

Il s'agit d'intérêts perçus sur des actions léguées historiquement à la Ville par des particuliers. S'ajoute également la rémunération des parts sociales de la Caisse d'Epargne acquises en 2019. En 2020, la Caisse d'Epargne a utilisé la possibilité offerte par la Banque Centrale Européenne de rémunérer la Ville en nouvelles parts sociales (3125 nouvelles parts sociales à 20 €). Pour 2021, nous anticipons une rémunération de 50 000 € pour les 253 125 parts sociales détenues.

Les autres recettes de gestion (chapitre 75) : 3,4 M€

A ce chapitre, sont inscrits d'une part l'ensemble des loyers payés à la Ville (la prévision est de 1,8 M€) et d'autre part, les redevances dans le cadre des grands contrats de délégation de service public passés avec Elior, Indigo et Vert Marine (la prévision est de 1,58 M€).

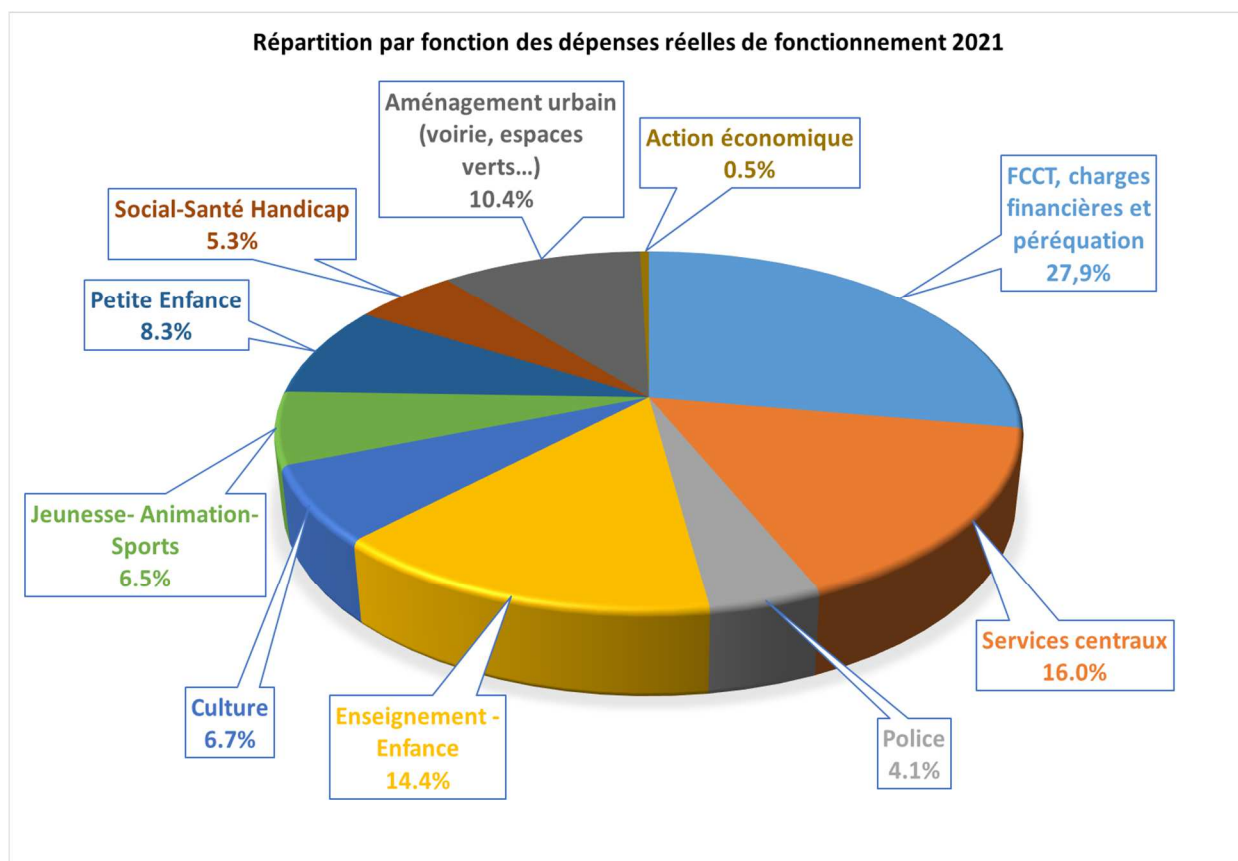
En raison de la crise sanitaire, l'inscription budgétaire 2021 pour les redevances intègre une certaine prudence vis-à-vis des parts variables prévues dans les contrats de la restauration scolaire et du stationnement, qui se déclenchent à partir d'un niveau de chiffre d'affaire.

Les recettes d'ordre : l'étalement des subventions reçues pour 80 000 €.

Il s'agit des subventions d'équipement ayant servi à financer l'achat de biens amortissables. Ces subventions sont transférées et étalées selon la même durée que les biens qu'elles ont servi à financer.

B – Les Dépenses

Intitulés	Pour mémoire BP 2020	Projet BP 2021	Variation
a) Dépenses réelles			
011 Charges à caractère général	37 612 683.00	38 871 311.00	3.35%
012 Charges de personnel	83 700 000.00	83 700 000.00	0.00%
65 Autres charges de gestion courante	15 481 528.00	14 829 874.00	-4.21%
65 Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'EPT P.O.L.D.	34 100 000.00	33 970 000.00	-0.38%
014 Atténuation de produits	13 171 000.00	13 451 000.00	2.13%
66 Charges financières	6 215 000.00	5 811 000.00	-6.50%
67 Charges except.	243 000.00	85 000.00	-65.02%
68 Dotations aux provisions	155 000.00	142 000.00	-8.39%
Sous-total I	190 678 211.00	190 860 185.00	0.10%
b) Dépenses d'ordre			
Amortissements	6 800 000.00	6 000 000.00	-11.76%
Autofinancement de la section d'investissement	1 951 789.00	0.00	-100.00%
Sous-total II	8 751 789.00	6 000 000.00	-31.44%
Total (I+II)	199 430 000.00	196 860 185.00	-1.29%



Les dépenses réelles de fonctionnement apparaissent globalement en stabilité de + 0,1 % entre les crédits ouverts en 2020 et le budget 2021, soit + 182 K€.

Les charges à caractère général (chapitre 011) : 38,9 M€

Les charges à caractères général sont globalement en progression pour 2021 en raison de l'augmentation de plusieurs postes budgétaires :

- Article 6042 – achats de prestations de services : des postes budgétaires réduits en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire, retrouvent leur niveau habituel expliquant l'augmentation de ce poste budgétaire de 520 K€ (classes découvertes et restauration dans les accueils de loisirs et les crèches).
- Article 611 – contrat de prestations de services : les révisions de prix du contrat de nettoyage de la voirie ainsi que la revalorisation du contrat avec le délégataire de piscine (révision prévue au marché pour la première année d'exploitation de la piscine de l'arsenal) explique une hausse 300 K€ sur ce poste.
- Article 6156 – maintenance : L'année 2021 sera le premier exercice budgétaire avec une prévision de maintenance et de gestion multi technique annuelle du complexe sportif de l'Arsenal pour 900 K€/an.

Les charges de personnel (chapitre 012) : 83,7 M€

La masse budgétaire pour 2021 est inscrite au même montant que 2020 : à hauteur de 83,7 M€.

Cette inscription est réalisée grâce à de réelles mesures d'économie qui d'absorber :

- La revalorisation de la masse salariale avec le Glissement Vieillesse et Technicité pour 700 K€.
- La réforme des indemnités de fin de contrat (pour les agents contractuels) avec le versement de 10% de la rémunération pour 230 K€.
- Le coût des quatre tours d'élections régionales et départementales pour 160 K€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) hors reversement à P.O.L.D. : 14,8 M€

Le chapitre 65 comprend pour sa plus grosse partie les subventions aux associations et à d'autres organismes, ce poste est en stabilité avec 4,4 M€ pour les associations et 6,02 M€ pour le CCAS.

Sur ce chapitre budgétaire figurent également d'autres charges telles que les abonnements internet et data, la contribution à l'enseignement privé sous contrat (770 K€), les cotisations à des syndicats intercommunaux, ainsi que la contribution de fonctionnement obligatoire à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (1,4 M€).

Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) pour P.O.L.D. : 34 M€

Comme cela a été expliqué précédemment, la Ville perçoit des recettes nouvelles qu'elle doit reverser à P.O.L.D. pour environ 34 M€.

Il s'agit de la Dotation de Compensation Part Salaires (25,2 M€), que nous reverse la M.G.P., et de l'ancienne part départementale de taxe d'habitation (10,4 M€). Ces deux recettes étaient auparavant perçues par la C.A.M.V.

Ce montant de 35,6 M€ correspond à un montant « sode ». Dans le cadre du fonctionnement financier de P.O.L.D., les Villes peuvent être amenées à contribuer de manière complémentaire ou moindre afin de financer la péréquation ou des compétences.

Avec le retour des compétences éclairage public et transport en 2018 sur les Villes, le F.C.C.T. que la Ville doit reverser à P.O.L.D. se stabilise à un volume de 34 M€.

Le pacte financier 2021 arrêtera en cours d'année le montant définitif à verser en faveur de P.O.L.D.

La péréquation et les atténuations de produits (chapitre 014) : 13,5 M€

- Le F.P.I.C.⁴

Le F.P.I.C communal pour 2021 sera inscrit au budget à 6,3 M€ contre une contribution plus basse en 2020 de 6,1 M€.

- le F.S.R.I.F.⁵

La Ville est également contributrice au F.S.R.I.F., un montant de 6,8 M€ est inscrit pour 2021. La contribution 2020 s'est élevée à 6,5 M€

- Le reversement de la taxe de séjour

Sur ce chapitre budgétaire, figure également le reversement de la taxe de séjour. Une perception et un reversement de 350 000 € sont inscrits au budget.

Avec la crise sanitaire, la fréquentation des hôtels est réduite depuis le printemps 2020. La prévision de dépense est sans conséquence sur l'équilibre budgétaire dans la mesure où une recette équivalente est prévue. La taxe collectée est intégralement reversée à l'Office du Tourisme, au Département, qui a institué une taxe de 10 % et la Société du Grand Paris qui perçoit une surtaxe de 15 % pour le financement du Grand Paris express.

⁴ Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

⁵ Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France

Les charges financières (chapitre 66) : 5,8 M€

Ce crédit budgétaire se décompose en deux enveloppes :

- Les intérêts de la dette de la Ville estimés à 5,3 M€ en 2020.
- Les intérêts de la dette que l'ex C.A.M.V.⁶ a contracté entre 2011 et 2015 dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie et éclairage public. Ces intérêts sont fixés à 485 K€ en 2020. Le remboursement du capital est inscrit en dépenses d'investissement.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 85 K€

Ne figure plus sur ce chapitre qu'un compte technique permettant d'annuler les titres de recettes émis sur des exercices antérieurs. 85 000 € sont inscrits sur ce poste.

Les dépenses d'ordre : 6 M€

Les dépenses d'ordres de la section de fonctionnement correspondent à un financement de la section d'investissement. Il s'agit de la dotation aux amortissements qui s'élève à 6,0 M€.

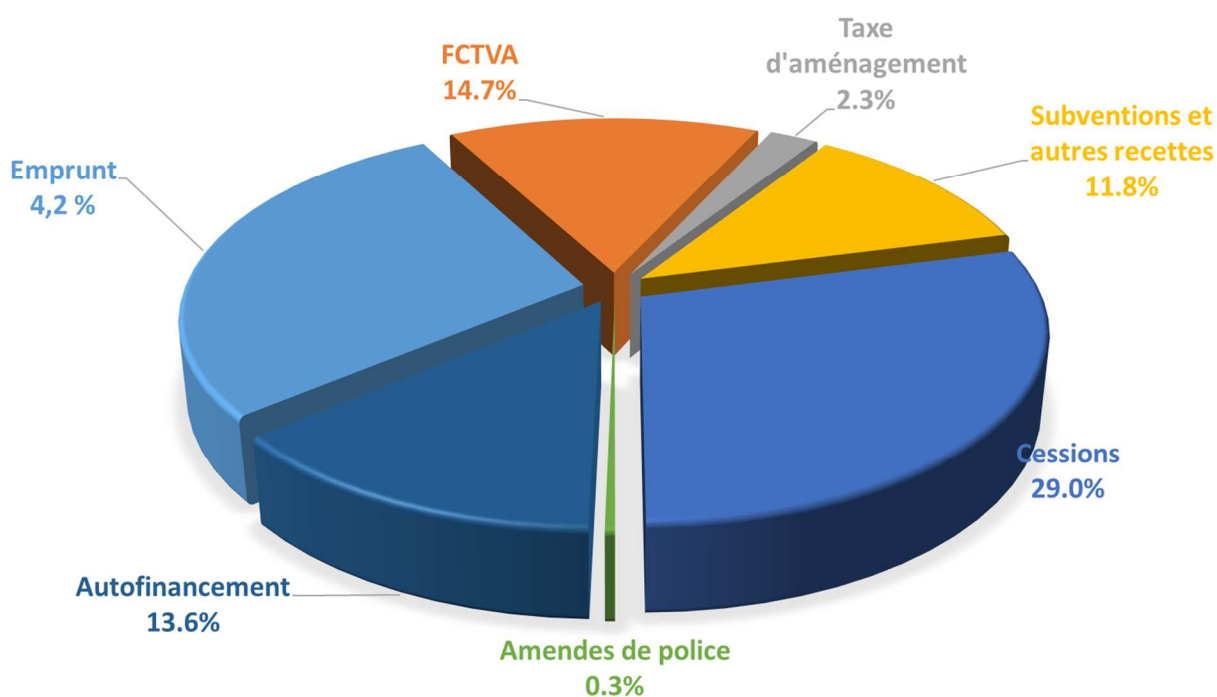
⁶ Communauté d'Agglomération du Mont Valérien

III. La section d'investissement

A- Les Recettes

Intitulés	BP 2020	Projet BP 2021
<u>Recettes réelles</u>		
Emprunt	3 200 000.00	12 500 000.00
FCTVA	8 500 000.00	6 500 000.00
Taxe d'aménagement	1 000 000.00	1 000 000.00
Subventions	9 213 000.00	5 212 000.00
Cessions	36 376 000.00	9 466 000.00
Cessions sur plusieurs années	1 000 000.00	3 380 000.00
Amendes de police	180 000.00	150 000.00
Autres recettes	49 692.01	20 000.00
Sous-total I	59 518 692.01	38 228 000.00
<u>Recettes d'ordre</u>		
Autofinancement de la section d'investissement	0.00	0.00
Amortissements	6 000 000.00	6 000 000.00
Opérations patrimoniales	4 312 000.00	2 950 000.00
Sous-total II	10 312 000.00	8 950 000.00
<u>Reprise de résultat 2019 et reports</u>		
Excédents de fonctionnement 2019 capitalisés	19 343 518.99	0.00
Reports de crédits	2 135 000.00	0.00
Sous-total III	21 478 518.99	0.00
Total I+ II + III	91 309 211.00	47 178 000.00

Répartition des recettes d'investissement 2021



Les recettes réelles

L'emprunt : 12,5 M€

Pour 2021, l'emprunt est prévu pour 12,5 M€. Il s'agit d'un montant maximum qui sera arbitré au cours de l'exercice en fonction de l'avancement des travaux.

Les subventions : 5,2 M€

Le montant correspond à des subventions notifiées pour des opérations dont les crédits sont prévus en dépense, ainsi qu'à des participations d'organismes extérieurs. Les principales sont reprises dans le tableau ci-après :

Financiers	Projet subventionné	BP 2021 recettes
Conseil Départemental 92	CDDV 2016 - 2018 Complexe sportif	344 000
	CDDV 2019 - 2021 Sainte Claire Deville	200 000
	CDDV 2019 - 2021 Parc Richelieu	200 000
Métropole Grand Paris	Acquisition de vehicules electriques 2020	130 000
	Travaux des petites mares	40 000
	Rénovation 5 chaudières	100 000
	Renovation thermique des batiments	130 000
	Renovation thermique gymnase Jean Dame	102 000
	Aménagement du Parc du Cardinal	240 000
	Fibre optique et local NRO	39 000
Région Ile-de-France	CAR - Rue Massena	92 000
	CAR - Ossuaire	140 000
	Plan piscine	162 000
	Région - quartier innovant - complexe sportif	850 000
Etat - DSIL	DSIL - acquisition de véhicules electriques (tranche 1)	243 000
	DSIL 2020 - Rénovation de l'éclairage public/ passage en Led	100 000
PIA- Ville de Demain	Ecoquartier Arsenal - Haute performance énergétique complexe sportif	500 000
SPL écoquartier	SPL écoquartier	1 600 000
TOTAL		5 212 000

Le produit des amendes de police : 150 K€

Il est inscrit pour 150 000 €. Ce montant est en baisse dans la mesure où les périodes de confinement en 2020 ont dû générer moins de contraventions.

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 6,5 M€

Celui-ci est fonction des dépenses d'équipement effectuées en 2020. Compte tenu du volume important réalisé, ce produit est prévu à hauteur de 6,5 M€. Cela correspond à 16 % des travaux hors taxe réalisés en 2020.

La taxe d'aménagement : 1 M€

Cette taxe est payée par les constructeurs pour participer aux équipements publics, elle dépend des permis de construire délivrés et correspond à un tarif compris entre 40 €/m² et 80 €/m². Les opérations de construction réalisées au sein de la ZAC ne génèrent pas de taxe d'aménagement, les opérateurs contribuant directement au budget de la S.P.L.

En 2020, les services de la Direction des Finances Publiques ont stoppé les mises en recouvrement lors des périodes de confinement. Le produit attendu pour 2021 devrait retrouver un niveau normal de 1 M€.

Les cessions nouvelles (chapitre 024) : 9,5 M€

L'inscription budgétaire pour les cessions est prévue à hauteur de 9 465 500€, répartis sur comme suit :

Sites concernés	Montant BP 2021
7 rue Jules Parent	1 300 000 €
72 rue Jean-Jacques Rousseau	564 000 €
148 rue du Lieutenant Colonel de Montbrison	1 240 000 €
allée Dumouriez	550 000 €
45 rue Haute	170 000 €
6 rue du Bois Béranger	720 000 €
81 rue des Bons Raisins	3 400 000 €
26 bis rue jeunes Marquises	400 000 €
24 bis rue jeunes Marquises	420 000 €
24 rue Jeunes Marquise	702 000 €
TOTAL	9 466 000 €

Les cessions sur plusieurs exercices (chapitre 27) : 3,4 M€

A ces cessions s'ajoutent des versements pour de 3,4 M€ de deux cessions réalisées précédemment et qui prévoit des versements de fonds en 2021.

Il s'agit :

- De la cession des terrains Jean Bru réalisée en décembre 2020 pour 4,8 M€ dont 2,4 M€ seront perçus en 2021.
- De la cession des terrains de sports Mimoun réalisée en 2018 et dont le paiement se fait en 13 échéances de 1 M€.

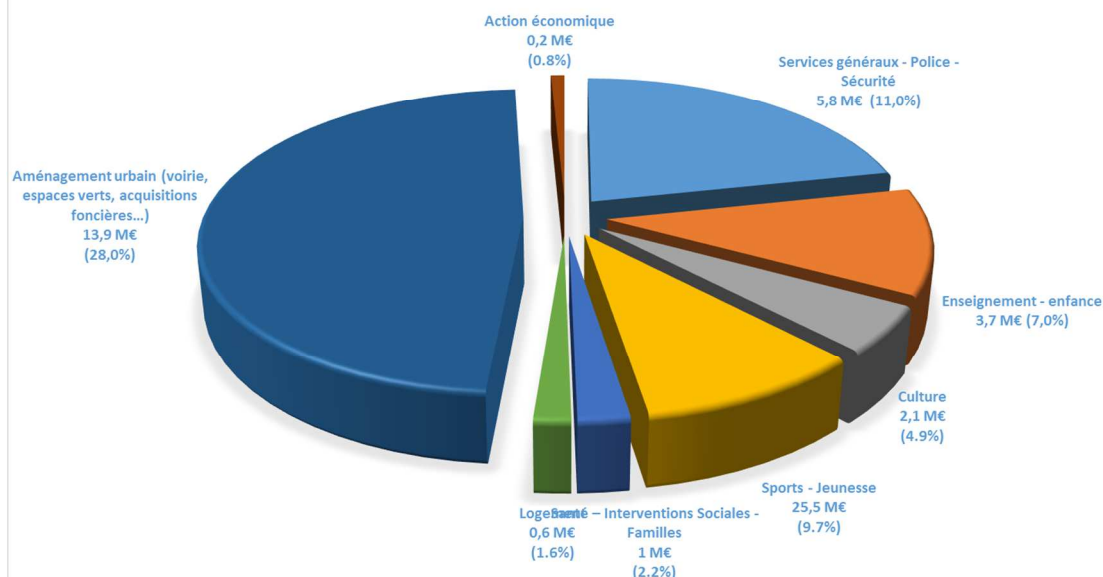
Les recettes d'ordre : 8,9 M€

Elles correspondent pour 8,9 M€ aux dépenses d'ordre du fonctionnement évoquées plus haut pour le financement des amortissements (6 M€) et les écritures patrimoniales d'intégration dans l'actif d'un terrain de l'écoquartier que la SPL va remettre gracieusement à la Ville (2,9 M€).

B – Les Dépenses

Intitulés	pour mémoire BP 2020	Projet BP 2021
<u>a) Dépenses d'équipement affectées à des services ou fonctions</u>		
Services généraux - Police - Sécurité	5 802 984.00	6 262 673.00
dont contingent incendie	200 000.00	240 000.00
Enseignement et Accueils de loisirs	3 707 967.00	3 259 546.00
Culture	2 124 879.00	1 421 154.00
Sports - Jeunesse	27 671 297.00	2 815 053.00
Santé – Interventions Sociales - Familles	838 382.00	641 149.00
Logement	632 000.00	457 400.00
Développement urbain et voirie	14 511 319.00	13 911 495.00
Action économique	253 532.00	231 530.00
Sous-total I	55 542 360.00	29 000 000.00
<u>b) Autres dépenses réelles</u>		
Capital dette Ville	12 400 000.00	12 800 000.00
Capital dette P.O.L.D.	1 364 000.00	1 378 000.00
Titres Immobilisés	20 000.00	0.00
Divers	989 000.00	970 000.00
Sous-total II	14 773 000.00	15 148 000.00
<u>c) Dépenses d'ordre</u>		
Etalement subventions versées	80 000.00	80 000.00
Opérations patrimoniales	4 312 000.00	2 950 000.00
Sous-total III	4 392 000.00	3 030 000.00
<u>d) Reports de crédits</u>		
Reports de crédits	9 007 168.65	0.00
Sous-total IV	9 007 168.65	0.00
<u>d) Reprise déficit 2019</u>		
Reprise du déficit 2019 d'investissement	12 471 350.34	0.00
Sous-total V	12 471 350.34	0.00
Total (I+II+III+IV+V)	96 185 878.99	47 178 000.00

RÉPARTITION PAR SECTEUR
DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2021
ENVELOPPE DE 29 M€



a) Les dépenses d'équipement : 29 M€

Le budget 2021 cible le gros entretien du patrimoine existant et de la voirie. Les 29 M€ du budget de la Ville consacrés à ces investissements se décomposent ainsi :

- L'entretien et les opérations nouvelles du patrimoine pour 15,5 M€
- L'acquisition de mobilier et de matériel pour 2,8 M€
- Le gros entretien et les travaux de voirie pour 7,6 M€
- Les études et participations pour 1,1 M€.
- Les acquisitions foncières pour 2 M€

1. Les travaux d'entretien du patrimoine pour un montant de 15,5 M€

Les travaux envisagés permettent de poursuivre le programme de remise en état du patrimoine bâti de la Ville : amélioration thermique du bâti, remplacement de chaudières, études Marché Global de Performance thermique, etc ...

Des crédits seront consacrés comme tous les ans au gros entretien des bâtiments scolaires.

Les espaces verts bénéficieront d'un budget de 1,5 M€ pour l'aménagement du parc du Cardinal dont les travaux débuteront cette année pour s'achever en 2022.

Les travaux de l'ossuaire des Bulvis débuteront cette année pour un budget d'environ 500 K€.

Des rénovations thermiques seront démarrées pour différents bâtiments communaux comme le conservatoire (500 K€), le gymnase Jean Dame (300 K€) ou le groupe scolaire Robespierre (400 K€).

2. L'acquisition de mobilier et de matériel pour 2,8 M€

Ce poste est en stabilité par rapport à 2020. Figurent notamment des acquisitions d'équipements pour l'infrastructure informatique de la Ville. L'acquisition de matériel pour les autres secteurs est également en stabilité :

- 100 K€ seront consacrés à l'acquisition d'ordinateurs portables pour favoriser le télétravail et la mobilité des agents ;
- 335 K€ pour compléter le budget informatique avec le remplacement de 4 serveurs et du matériel informatique ;
- 33 K€ viennent compléter les 173 K€ d'équipements portatifs achetés en 2020 pour le complexe sportif ;
- 38 K€ pour la police municipale qui doit renouveler l'ensemble des gilets de protections des agents et acheter des pistolets après restitution à l'Etat de ceux qui ont été prêtés à la Ville ;
- Pour le garage un budget de 377 K€ est inscrit pour 2021 après deux années ou environ 1 M€ de crédits ont été utilisés pour l'acquisition de 50 véhicules électriques qui ont

permis de renouveler une flotte vieillissante. Des remplacements de véhicules utilitaires et de véhicules pour la police Municipale sont programmés.

- 235 K€ pour la poursuite du plan numérique éducatif dans les écoles avec l'acquisition de tableaux numériques et d'ordinateurs.

3. Le gros entretien et les travaux de voirie pour 7,6 M€

Le programme de voirie 2021 sera consacré à l'entretien des voies existantes et à l'enfouissement de réseaux. Plusieurs opérations lourdes sont programmées :

- L'aménagement de la rue des Gallicourts : 850 000 €
- L'aménagement de la rue Gounod dans le cadre d'opération : 870 000 €
- L'Aménagement des rues Millet et Hourlier : 700 000 €

Un budget de 600 000 € est inscrit pour la poursuite du programme de remplacement de l'éclairage public par des leds. Cette opération fait suite aux opérations de renouvellement impulsées depuis 2018.

4. Les études, logiciels et les participations (subventions) en investissement pour 1,1 M€

Un crédit de 200 K€ est consacré aux différentes subventions d'équilibre et de surcharges foncières à verser à des bailleurs sociaux pour la réalisation de logements neufs.

Le contingent incendie en faveur de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris est estimé à 240 K€, il s'agit d'une dépense obligatoire sur laquelle la Ville n'a pas de marge de manœuvre.

Le budget attribué aux licences informatiques et aux acquisitions de logiciel est de 465 K€.

Sur ce poste budgétaire se retrouveront les différents développements numériques mis en œuvre par la Ville. Le télétravail sera favorisé par le développement d'un nouvel intranet dont le marché a été notifié en octobre 2020.

Des applications vont également être finalisées pour la gestion des occupations du domaine public ou pour la mise en relation des commerçants de la Ville avec leurs clients.

5. Les acquisitions foncières pour 2 M€

Concernant les acquisitions foncières, le budget sera d'environ 2 M€ pour des alignements de voirie ou des acquisitions d'emplacements réservés. L'acquisition d'un pavillon rue des Bons Raisins est programmée pour 466 K€. Divers alignements de voirie déjà identifiés nécessitent un budget de 561 K€.

b) Les autres dépenses réelles : 15,1 M€

Le capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette de la Ville est en hausse à 12,7 M€ contre 12,4 M€ budgétés en 2020.

Le remboursement à P.O.L.D. du capital de la dette générée entre 2011 et 2015 au titre de la compétence voirie et éclairage public s'élève à 1,37 M€.

Remboursement de taxe d'aménagement

Un remboursement de taxe d'aménagement perçue en 2013 dans le cadre du projet d'aménagement du parc Richelieu est prévu pour 910 K€. L'Etat a perçu auprès du propriétaire de l'époque la taxe d'aménagement et l'a reversée à la Ville. Le projet de ce propriétaire ayant ensuite été annulé, l'Etat a bien reversé la taxe perçue à l'aménageur, mais ne s'est jamais rapproché de la Ville pour en demander son remboursement.

Les dépenses diverses

Elles comprennent notamment les provisions pour remboursement de cautions payées à la ville, des remboursements de taxe d'aménagement (dès lors qu'un permis de construire a été accordé, la taxe d'urbanisme est perçue, mais si le permis devient caduque, la ville doit rembourser).

c) Les dépenses d'ordre : 3 M€

Elles correspondent principalement à des opérations patrimoniales qui constatent l'entrée dans l'actif de la Ville de biens acquis à l'euro symbolique ou à titre gratuit. Une écriture équivalente figure en recette d'investissement. Il s'agira notamment de terrains situés au sein de l'écoquartier que la SPL remettra à la Ville cette année.

BUDGETS ANNEXES

Les propositions 2021 des budgets annexes soumis au Conseil Municipal sont présentées en même temps que celles du budget principal.

Budget annexe de la chambre funéraire

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du service municipal de la chambre funéraire. Ce budget s'équilibre avec le produit du service.

Budget annexe du restaurant communal

Ce budget annexe retrace quant à lui le fonctionnement du restaurant municipal auquel ont accès les agents communaux.

L'équilibre de ce budget annexe est permis grâce à l'inscription d'une subvention du budget communal d'un montant de 170 000 €.

La proposition de budget 2021 s'affiche à 311 200 € dont 141 200 € de recettes d'exploitation.

LEXIQUE

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

F.S.R.I.F. : Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France

F.P.I.C. : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

P.O.L.D. : Paris Ouest La Défense

M.G.P. : Métropole du Grand Paris

S.P.L. : Société Publique Locale (qui gère notamment l'aménagement de l'écoquartier l'aménagement)

S.E.M. T.A.M. : Société d'Economie Mixte du Théâtre André Malraux

F.C.C.T. : Fonds de Compensation des Charges territoriales (contribution financière de la Ville à P.O.L.D.)

F.C.T.V.A. : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

F.P.S. : Forfait Post Stationnement (ex. contravention de stationnement)

G.V.T. : Glissement Vieillesse Technicité (augmentation automatique de la masse salariale avec l'ancienneté des agents)

P.P.C.R. : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (réforme des grilles indiciaires des agents conduisant à une meilleure rémunération)

E.T.P. : Equivalent Temps Plein (permet de consolider les effectifs en tenant compte des agents à temps non complet).

A.P.C.P. : Autorisation de Programme Crédits de Paiement (technique comptable permettant de financer des projets d'investissement pluriannuels)